

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°10/2021

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Julien Humair**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**
- Madame **Fanny Falconnet, présidente**

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n°10/2021 portant sur le budget de fonctionnement 2022.

Le 22 novembre 2021, la Commission a rencontré la municipalité au complet ainsi que la boursière Madame Dominique NIJENHUIS.

Le contenu du préavis 10/2021 a été présenté et explicité de manière très détaillée ce qui a été apprécié par la Commission. Merci à tous les répondants.

1. Revenus

Il est à relever l'impact de la baisse d'imposition sur nos rentrées fiscales due à la RIE III (taux d'imposition de 3,33% contre 8% initialement). La Municipalité ne peut pas avoir une vision claire lors de l'établissement du budget, car l'évaluation des rentrées fiscales est un exercice périlleux et est influencée par les rattrapages de taxation. Ces derniers ne sont jamais connus lors de la construction des budgets. Il est à noter que la bonne santé des entreprises situées sur la commune reste un facteur important.

2. Charges

Le budget 2022 renonce à toute dépense extraordinaire. Les principales charges qui témoignent d'une augmentation sont les coûts d'enseignement et les coûts administratifs, comme par exemple l'engagement d'un auxiliaire en 2022. Toutes les remarques et questions concernant les charges par rubrique sont explicitées en annexe au présent rapport.

La Commission des finances a évalué l'impact de la péréquation et de la prévoyance sociale cantonale sur la santé des finances communales (voir Tableau explicatif ci-dessous). Il en ressort que les dépenses hors péréquation et facture sociale augmentent de près de CHF470'000 (notamment hausse des frais d'écolage, frais exceptionnels de remplacement de conduite d'eau, recrutement d'un 1/2 poste d'auxiliaire).

Comme la péréquation et la facture sociale impactent fortement les budgets, nous recommandons à la municipalité de présenter à l'avenir un tableau de détail de charges présentant les évolutions sans les dépenses dépendantes du canton. Cela serait à prévoir pour le budget 2023.

TABLEAU EXPLICATIF EVOLUTION DES CHARGES								
		Rubrique Compte	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Différence Budget 2021 et 2022	Différence Compte 2020 et Budget 2022	
CHARGES								
DEPENSES NETTES			7 229 280,00	7 565 100,00	6 590 600,00	974 500,00	638 680,00	
DEPENSES (dépendantes du Canton) dont:								
	<i>Péréquation 2021</i>	220.352	1 911 084,00	1 759 000,00	1 293 500,00			
	<i>Prévoyance sociale cantonale</i>	720.351 et 720.351	1 693 090,00	2 104 000,00	1 202 800,00			
			3 604 174,00	3 863 000,00	2 496 300,00	1 366 700,00	1 107 874,00	
DIFFERENCE DE PENSES NETTES ET DE PENSES CANTONALES			3 625 106,00	3 702 100,00	4 094 300,00	-392 200,00	-469 194,00	

3. et 4. Autofinancement et résultat

La marge brute d'autofinancement s'élève à CHF 531'000.- et couvre presque totalement les amortissements et les mouvements des fonds et des comptes affectés ce qui conduit à un déficit de CHF 51'900.- pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat (dont le montant s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 812'700).

5. Investissements

La municipalité a présenté dans son budget 2022 un plan d'investissement pour la législature 2022-2026, ce qui donne de la visibilité sur les projets à venir et les impacts sur notre endettement. La commission a demandé des explications sur le projet de ZUP (zone d'utilité publique) prévu en 2025-2026 (voir détails ci-joint). Les informations ont été données et seront discutées lors de la soumission du préavis lié à ce projet conséquent.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que le préavis 10/2021 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 10 décembre 2021

Armelle Saunier

Julien Humair

Pierre-André Vullioud

Ludovic Jaugey

Fanny Falconnet

ANNEXE

Première partie

Récapitulatif des questions générales de la commission des finances à la Municipalité.

1. Evolution de la RIE III - Question : comment la commune perçoit l'impact de la baisse d'imposition suite à la réforme RIE III ?

Evolution de la RIE III	2018	2019	2020	Budget 2021	Budget 2022
Impôt sur le bénéfice net (PM)	949 000	877 000	486 000	366 000	490 000

Réponse : Les retards de taxation des dernières années ne permettent pas d'avoir une réponse définitive à cette question.

2. Evolution des charges - participation au fonds de péréquation et prévoyance sociale cantonale

Question : Sans considérer les charges de péréquation et de facture sociale, la municipalité a-t-elle une visibilité sur l'évolution sur cinq ans de ses charges?

Réponse : le budget n'est pas construit de cette façon mais la comptable, à la demande de la commission des finances, peut extraire ce type de suivi et l'incorporer au texte explicatif lors de l'établissement du budget 2023.

3. Evolution du nombre d'habitants

Question : Quel est le nombre d'habitants considéré lors de l'établissement du budget 2022?

Réponse : Le nombre d'habitants prévu est de 1360.

4. Plan des investissements

Question : A quoi correspond le projet d'aménagement ZUP (Zone d'utilité publique) devisé à CHF 3'000'000 en 2025 et 2026.

Réponse : ce projet est un projet ambitieux de la municipalité pour la législature 2021-2026. Ce projet prévoit d'aménager la ZUP située dans la zone du Marteley avec plusieurs bâtiments de service pour les habitants de la commune : des appartements protégés pour seniors, d'un cabinet médical et d'un commerce alimentaire (prévu sous forme de DDP donc pas d'impact de financement mais des revenus de loyers). La deuxième partie du projet prévoit un recentrage des bâtiments communaux sur cet espace (maison de commune, UAPE, ..).

Question : à quoi correspond la ligne d'investissement 2022 pour les aménagements du bâtiment polyvalent ?

Réponse : CHF 120'000 sont prévus pour aménager un sas d'entrée, une couverture de la terrasse et un espace de gestion des déchets. Ces investissements seront financés par une hausse du loyer du locataire en accord avec ce dernier.

Deuxième partie

Récapitulatif des questions par rubrique de la commission des finances à la Municipalité.

1. Administration générale

Question : A quoi correspond la rubrique 101.300 concernant les travaux de la commission de recours en matière fiscale :

Réponse : Il s'agit d'une enveloppe reportée annuellement.

Question : Quelle est la justification des dépenses usuelles d'un montant de CHF 5'100 ? (Rubrique 101.306)

Réponse : C'est une enveloppe reportée annuellement pour les frais généraux du conseil.

Question : Quel impact a l'évolution des salaires de la municipalité (suite à l'adoption du préavis 6/2021 le 01.09.2021) sur le budget 2022 ? (Rubrique 102.300)

	2018	2019	2020	B2021	B2022
Traitements, vacations	176'000	177'000	131'000	173'0000	180'400

Remarque : Les traitements de la municipalité sont stables. On remarque une très légère augmentation sur 5 ans.

2. Administration

Question : Il est à noter une évolution salariale du personnel brut entre 2019 et 2022. Quel en est la raison ? (Rubrique 110.3011 et 110.3012). Les chiffres ci-dessous sont en milliers de francs.

Nb	2018	2019	2020	B2021	B2022	Evolution 2022/2021
----	------	------	------	-------	-------	------------------------

Permanents	386	344	363	373	422		49
Auxiliaires	105	103	110	121	121		0

Réponse : La hausse des coûts salariaux est justifiée par un poste supplémentaire à 50% sur 2022 (auxiliaire pour l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux)

Question: Quel est le détail sur frais d'étude développement durable 20KCHF ? (Rubrique 110.318)

Réponse : Cette enveloppe permet de répondre au postulat « un plan énergie et climat pour notre commune » du 9 juin 2021. Ce sont des frais de conseil et de formation des municipaux à cette thématique.

Question : Que représentent les frais d'étude de faisabilité de la ZUP ? (Rubrique 110.318)

Réponse : Il s'agit d'une enveloppe pour préparer un préavis pour le plan d'aménagement de la ZUP prévu en 2025-2026. Les informations sont à venir.

Question : La commission souhaite des précisions sur la Caisse de pensions (Rubrique 110.304) ?

Réponse : Cette ligne prend en compte toutes les dépenses de caisse de pension tant pour les salariés de la commune que pour les municipaux concernés.

3. Finance

Remarque importante de la rubrique 220.452 sur la péréquation 2021 : Il est à noter que dans le budget un risque financier supplémentaire de péréquation de CHF 200'000 en faveur du canton pourrait survenir mais n'est pas inscrit au budget

4. Services administratifs

Question : L'entretien de la grande salle est en hausse, CHF 61'000.- au budget (Rubrique 350.314)

Réponse : Ce montant important correspond en particulier à la poursuite de la mise en badges des bâtiments communaux (CHF 35'000 pour la grande salle)

Remarque sur l'évolution des frais du bâtiment polyvalent (rubrique 359). Il est à noter que l'impact des fermetures liées à la crise épidémique en 2020 rend difficile l'estimation des coûts d'exploitation du bâtiment polyvalent. Toutefois les charges d'exploitation semblent en deçà des prévisions initiales.

5. Réseau canalisations

A la rubrique 462.481, il est à noter que des coûts pour le remplacement de conduite d'eau claire sont prévus d'être passés en charge dans le budget 2022 pour un montant de CHF120'000 (Rubrique 460.314). C'est une dépense supplémentaire au préavis 1/2021 du 24 mars 2021. A préciser que le fonds de réserve affecté au réseau d'épuration (FS évacuation et traitement des eaux) s'élevait à CHF 927'437 au 31 décembre 2020. Le budget 2022 prévoit de prélever un montant de CHF 66'600 sur le fonds.

6. Evolution des coûts de l'enseignement primaire et secondaire en forte évolution depuis 2018 (Rubrique 51 et 52)

Question : Quelle est la raison de cette hausse ?

Réponse : Plusieurs évolutions notables sont à considérer dans les dernières années. Par exemple : ASPIC (Piscine des Chavannes à Cossonay) : le coût pour la commune est de CHF 440 par élèves soit $(108 + 54) \times 440 = \text{CHF } 71'280$ annuel. Il est à noter également que la hausse du coût de l'enseignement primaire (Asivenoge) est liée :

À la création de 4 pavillons provisoires à Penthalaz

À la création d'un accueil du midi élargi (recrutement bibliothécaire et surveillants supplémentaires).

7. Service social

Il est à noter que dans le budget un risque financier supplémentaire de facture sociale de CHF150'000.- pourrait survenir mais n'est pas inscrit dans le budget (correction en faveur du canton : voir commentaire du budget à la Rubrique 720.3513).

8. Service des eaux

Il est à noter que le budget prévoit une affectation au fonds de réserve de CHF 114'900. (Rubrique 812). Pour rappel, au 31 décembre 2020, ce fonds s'élevait à CHF150'654.